

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par le Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région du Pacifique Occidental au cours de la période allant du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1985;¹

Notant les progrès réalisés par le programme dans la Région, particulièrement en ce qui concerne la promotion de la thérapeutique de réhydratation par voie orale;

Se déclarant préoccupé par le fait que le processus d'évaluation des progrès réalisés et d'identification des problèmes et des contraintes qui affectent le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques n'ait pas été pleinement utilisé par les Etats Membres,

1. RECOMMANDE que les Etats Membres intensifient encore leurs efforts de lutte contre les maladies diarrhéiques;
2. INVITE instamment les Etats Membres chez qui les maladies diarrhéiques posent un problème de santé publique et qui n'ont pas encore de programmes nationaux de lutte contre ces maladies de s'en doter et de leur allouer les moyens appropriés;
3. PRIE le Directeur régional de coopérer avec tous les Etats Membres aux tâches suivantes:

1) mise au point de plans d'action nationaux pour la lutte contre les maladies diarrhéiques;

- 2) promotion plus poussée de la thérapeutique de réhydratation par voie orale en tant que traitement de choix de la plupart des cas de diarrhée aiguë;
- 3) renforcement des activités de formation;
- 4) réalisation régulière de bilans ou d'évaluations globales du programme;
- 5) mise en oeuvre de mesures de prévention visant à réduire l'incidence des maladies diarrhéiques, notamment par une amélioration de l'hygiène élémentaire et la promotion de l'allaitement maternel et du recours à de saines pratiques de sevrage.

Cinquième séance, 18 septembre 1985

¹ Document WPR/RC36/4.